

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/094

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 13 OCTOBRE 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 2 : AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET REQUALIFICATION DU CIMETIÈRE 2^{ÈME}
TRANCHE
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
Suite à une consultation d'entreprises passées en la forme d'une procédure adaptée.
Sur avis de la commission d'appel d'offres réunie le 29 septembre 2020
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement paysager et la requalification du cimetière, 2^{ème} tranche, au bureau d'études BEREST pour un montant prévisionnel total de 15 750 € H.T. (soit 18 900 € TTC) soit un taux de rémunération total de 5,25 % sur le montant prévisionnel des travaux estimé à 300 000€ H.T.
- autorise monsieur le maire à signer le marché à intervenir avec le bureau d'étude retenu.
- autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 19 octobre 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 19 octobre 2020
Pour le maire,
L'adjoint par délégation,
Gérard BERGANTZ